

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Décision du 12 février 2019 relative à la constitution du conseil scientifique du plan national d'actions sur le loup

NOR : TREL1901714S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 411-3 ;

Vu le décret n° 2018-786 du 12 septembre 2018 relatif à certaines attributions du préfet coordonnateur du plan national d'actions sur le loup ;

Vu le plan national d'actions « loup et activités d'élevage » 2018-2023,

Décide :

Article 1^{er}

Le plan national d'actions (PNA) « loups et activités d'élevage » 2018-2023 est doté d'un conseil scientifique, chargé d'assurer une expertise permanente sur les études et expérimentations scientifiques inscrites au PNA ou s'inscrivant dans les objectifs du PNA.

Trois commissions sont chargées d'assurer le suivi des actions des trois volets d'études et d'expérimentations :

- Vulnérabilité du système pastoral ;
- Acquisition de nouvelles connaissances ;
- Services écosystémiques et contraintes.

Article 2

I. Sont nommés membres du conseil scientifique du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage, pour une durée de 3 ans renouvelable :

- Mme Isabelle ARPIN
- M. Luigi BOITANI
- M. Gilles BRUNSCHWIG

- M. Guillaume CHAPRON
- Mme Sarah CUBAYNES
- M. Luca FUMAGALLI
- M. Dominique GAUTHIER
- M. Olivier GIMENEZ
- M. Nicolas LESCUREUX
- Mme Anne LOISON
- M. Jean-Louis MARTIN
- Mme Francesca MARUCCO
- M. Michel MEURET
- M. Yves MICHELIN
- M. Pierre TABERLET
- M. Adrian TREVES

II. Monsieur Pierre TABERLET est nommé président du conseil scientifique ; Monsieur Luigi BOITANI est nommé président d'honneur.

Monsieur Gilles BRUNSCHWIG est nommé vice-président du conseil scientifique, et responsable de la commission « Vulnérabilité du système pastoral ».

Monsieur Luca FUMAGALLI est nommé vice-président du conseil scientifique, et responsable de la commission « Acquisition de nouvelles connaissances ».

Monsieur Guillaume CHAPRON est nommé vice-président du conseil scientifique, et responsable de la commission « Services écosystémiques et contraintes ».

Le préfet coordonnateur du plan national d'actions ou son représentant peut assister aux travaux du conseil scientifique.

Article 3

Le secrétariat du conseil scientifique est assuré par la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique et solidaire (sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres) et la direction de la performance économique et environnementale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Le service de la recherche du CGDD du ministère de la transition écologique et solidaire apportera un appui scientifique pour la préparation et le suivi des travaux du conseil scientifique.

Article 4

Un règlement intérieur prévoit les modalités de fonctionnement du conseil scientifique.

Article 5

Les membres du conseil scientifique exercent leurs fonctions à titre gratuit. Il peut toutefois leur être alloué des indemnités correspondant aux frais de déplacement et de séjour effectivement supportés à l'occasion des réunions, dans les conditions fixées par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Article 6

Le directeur de l'eau et de la biodiversité et la directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 12 février 2019.

Le ministre d'Etat,
ministre de la transition
écologique et solidaire,

A stylized, bold, italicized signature 'Signé' in black, enclosed in a thin black rectangular box. The text is slanted upwards to the right.

François de RUGY

Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation,

A stylized, bold, italicized signature 'Signé' in black, enclosed in a thin black rectangular box. The text is slanted upwards to the right.

Didier GUILLAUME